

**Compte-rendu du conseil d'école du
 Mardi 7 novembre 2017**

Participants	Présent	Absent	Excusé	Destinataire du CR
ENSEIGNANTES				
CL1 DOMON Sophie	x			x
CL2 FOREST Meryl	x			x
CL3 HEUZE Claire	x			x
CL3 FUSARO Lucie			x	x
CL4 CANO Céline			x	x
CL4 LECUYER Elise	x			x
CL5 GENDRE Muriel	x			x
CL6 DUMONT Elise	x			x
CL7 FAGES Violène	x			x
CL8 BUFFAUD Elise	x			x
CL9 DUPEUBLE Neïla	x			x
CL10 MOUTON Cécile	x			x
CL11 CREPIN Peggy	x			x
Direction URBANI Jane	x			x
ATSEM				
CL1 ROQUELAURE Sandra	x			x
CL2 ARRAULT Léa			x	x
CL3 PISCAGLIA Jessica			x	x
CL4 BRUYERE Aurélie			x	x
CL5 DAUTREVAUX Aurélien			x	x
CL6 FUCHEZ Déborah	x			x
CL7 ABEKHOUKH Fadila			x	x
CL8 VEYRON Catherine	x			x
CL9 BOUMEDIENNE Malika et MOHKTARI Fatima			x	x
CL10 CHAPUIS Axelle			x	x
CL11 TRUPIA Séverine			x	x
Inspecteur de l'éducation Nationale				
M. LARGE Eric			x	x
Représentant de la mairie Lyon 7^e				
M. DA COSTA Paulo			x	x
Mme PERRIN Lucile			x	x
Représentant RASED				
Mme SASSOLAS Amandine (Maîtresse G)	x			x
DDEN				
Mme BERNIZET			x	x
M. PHILIPPON			x	x
ALAE				
Mme MARCHAL Claire	x			x
Service médico-social de la ville de Lyon				
Mme RONZIERE Yolande, infirmière	x			x
Mme CHEPTOU Laure, assistante sociale			x	x
Parents d'élèves				
ALOULEN Hind	x			x
CAZAGOU Magali	x			x
CHIABAUT Nicolas	x			x
CODEMO Pascal	x			x
DURET Aurélien	x			x
KOCHEL Aurélie	x			x
LORCHAT Guillaume	x			x
MONAT François	x			x

1. Présentation des participants
 Tour de table

2. Informations relatives au fonctionnement du RASED

HOCQUAUX Catherine, psychologue de l'Education Nationale. Les parents d'élèves ne peuvent pas la contacter directement. Il faut d'abord passer par l'enseignante qui transmettra la demande de la famille à la psychologue.

SASSOLAS Amandine, aide à dominante psy, Maître G, intervient sur Marc BLOCH, Gilbert DRU, Marcel PAGNOL et Claudius BERTHELIER

ILLOUS Laurence, aide à dominante pédagogique, Maître E (dominante pédagogique), reviendra de congé maladie en février.

- 2 réunions de synthèse pour les PS et MS et les GS a déjà été réalisée pour repérer les enfants en difficulté.
- 1 Réunion prévue début décembre pour des classes de MS et PS avec la PMI.

3. Informations relatives au fonctionnement du service de santé médico-scolaire de la ville de Lyon

Ce service existe depuis plus de 100 ans !

- **Caroline BENOIST** : Docteur, Interventions sur le 8^{ème} et nous sur le 7^{ème} – présente pour les équipes éducatives « complexes ». Intervient sur 13 écoles de Lyon 7^e et 8^e.
- **Yolande RONZIERE** : Infirmière scolaire. Emploi du temps sur l'école toute la semaine du lundi au vendredi 12h30. GS : dépistage pendant l'année sur la vue l'audition le poids la taille... et suite à cette visite il peut y avoir une visite médicale approfondie.

Pour les PAI allergie alimentaire intervention du SMS Ville de Lyon même en PS et MS.

- **Laure CHEPTOU** : Assistante sociale sur Marc Bloch / Aristide Briand / sur demande à la CSI.

Pour Marc Bloch tous les mardis et ½ journée le jeudi et vendredi après-midi en fonction. Intervention pour l'AS à partir de la GS et jusqu'au CM2, mais dès la PS si les familles sont en grande difficulté et sur toute l'année en lien avec le CCAS. PMI : prévention / protection, ne pas hésiter à leur faire appel.

Service municipal de la ville de Lyon, intervient de la GS au CM2 sauf pour les allergies alimentaires où le service intervient dès la PS (PMI pour les autres sujets PS et MS).

Pour les GS : synthèse en début d'année pour voir les enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier.

Bilan de santé : Visite de chaque enfant par l'infirmière en cours d'année : poids / taille / audition / vue. Merci aux parents d'amener le carnet de santé de leur enfant le jour demandé pour noter le compte rendu.

Proposition de rencontrer le médecin scolaire si besoin pour orienter les enfants vers des soins.

4. Compétence du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#).

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L212-15

5. Vote du Règlement intérieur de l'école

Règlement intérieur :

- **Article 3.2.**

3.2.9. Pour les rendez-vous médicaux sur temps scolaire (orthophonie...), le portail ne sera ouvert qu'à 10h et 15h00. Obligation d'informer l'enseignante si votre enfant doit être accompagné ou récupéré au portail à ces horaires en précisant le jour.

Possibilité de revenir à 11h20 pour la cantine, uniquement en cas de rendez-vous médical annoncé au plus tard la veille à l'enseignant(e).

Ainsi, en cas de RDV médical d'urgence pris le matin même, seul un retour de l'enfant à 13h20 est possible.

- Article 4.2.4 : lorsqu'un aîné (âgé d'au moins 10 ans) vient chercher un petit frère ou une petite sœur, il doit rentrer seul dans les locaux de l'école : ses camarades l'attendront à l'extérieur.
- Article 5.2. : Une garderie du soir fonctionne de 16h30 à 17h45 même les veilles de vacances, sous la responsabilité Mme Peggy CREPIN les lundis, mardis et jeudis et sous la responsabilité de Mme Claire MARCHAL, directrice du périscolaire, les vendredis. Mail : perisco.mat@mjcjeanmace.fr Tel : 06 62 22 53 86
- **Article 5.3** : Pas de cumul garderie du matin et garderie du soir pour tous les enfants, quel que soit le niveau (PS, MS ou GS)

Article 5.3. adopté dans un souci de préserver l'intérêt des enfants et non de pallier le manque de place en garderie. Nouveau règlement adopté à l'unanimité.

6. Résultats des élections au comité des parents du conseil d'école

Nombre d'inscrits : 590

Nombre de votants : 298

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 29

Nombre de suffrages exprimés : 269

Taux de participation : 50.51%

Pour rappel, en 2016, 34% de participation.

Liste conseil local de la FCPE élue dans sa totalité : 11 titulaires, 11 suppléants.

7. Informations relatives au projet d'école

[FCPE] : Est-il possible d'avoir connaissance du projet pédagogique de l'école ?

Axes retenus pour le projet d'école septembre 2016- juin 2020 :

- ✓ **Parcours Maternelle :**
 - Créer des outils d'évaluation positive (cf : carnet de suivi des apprentissages qui suit l'enfant de la PS à la GS)
 - Affiner l'entrée dans l'écrit dès la petite section
- ✓ **Parcours citoyen :**
 - Poursuivre le développement de l'écocitoyenneté en lien avec les partenaires dont le périscolaire.
 - Améliorer la communication et la valorisation de la vie de l'école
- ✓ **Parcours d'éducation artistique et culturelle :**
 - Harmoniser le parcours Education Artistique et Culturelle sur tout le cycle 1 et l'élémentaire

Nouveau parcours : Parcours éducatif de santé

Quelques actions retenues dans le cadre du projet d'école pour l'année 2017-2018 :

- ✓ **Parcours Maternelle :**
 - Réajustement du carnet de suivi des apprentissages et mise en place sur la PS
 - Sacs d'albums en PS
 - Visite bibliothèque Bechevelin
 - Ambassadeur du Livre
- ✓ **Parcours citoyen :**
 - Rencontres USEP MS/GS avec d'autres écoles du Rhône. MS rencontre course longue au mois de mai. GS : 3 rencontres sportives durant l'année (lutte, course longue et jeux collectifs).
 - Jardiner à l'école en lien avec le périscolaire. Une Classe de PS qui plante les semis et ensuite le périscolaire s'engage à repiquer les plants et à entretenir le potager.
 - Découvrir ma ville (classes de GS)
 - Recyclage de déchets
- ✓ **Parcours d'éducation artistique et culturelle :**

- Petit Art sur tous les niveaux de la PS à la GS. Une intervenante, Stéphanie Royer sensibilise les enfants à l'Art et ensuite leur propose un atelier de pratique artistique. Parcours artistique sur 3 ans. Sortie à la Sucrière pour les GS
- Festival du court métrage. Visionnage de courts métrages. « Le jour le plus court »
- Spectacle « Bulle de rêves »
- Intervention sur 2 classes de GS de stagiaires du CFMI pour une initiation à la musique. L'équipe pédagogique est en outre intéressée par toute proposition bénévole d'intervention en matière d'éveil musical.
- Maison de la Danse pour les GS
- ✓ **Parcours éducatif de santé :**
- Réunion avec la PMI pour les dépistages pour les PS
- Sensibilisation à la sécurité pour les PS
- Travail sur l'alimentation en MS
- Vivant / non vivant en GS
- Sieste à la demande en MS / réveil échelonné en PS

Les actions 2017-2018 ont été transmises à l'Inspecteur pour validation.

USEP = Union Sportive de l'Ecole Publique. Permet de participer à des rencontres sportives avec d'autres écoles des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Les licences sont financées par la coopérative de l'école.

Création cette année de l'association USEP Jean Macé maternelle (Cécile MOUTON présidente), qui permet de récupérer une partie du coût des licences pour financer les dépenses.

MS : course d'endurance une fois dans l'année (les élèves sont inscrits mais seules les maitresses sont licenciées)

GS : lutte / course / rencontre jeux collectifs (tous les élèves sont licenciés)

BCD (Ambassadrice du livre) : Solène CURTELIN

Le dispositif ADL est reconduit mais uniquement en PS et MS sur le temps scolaire : 6h sur le temps de classe pour 8 classes PS et MS comme l'an dernier.

Observation dans les classes semaine du 27 novembre au 1^{er} décembre

Début du dispositif le 5 décembre.

Sur le temps périscolaire : Utilisation de la BCD 2 midis (lundis et mardis)/semaine et le vendredi après-midi (jusqu'en avril)

8. Point sur les effectifs (scolaire – cantine – garderie – vendredi aprèm) et conséquences sur le fonctionnement des différents temps

✓ **Temps scolaire :**

Effectifs en PS : 120 élèves

- Classe 1 (Sophie DOMON) : 31 élèves / Classe 3 (Claire HEUZE et Lucie FUSARO) : 30 élèves
- Classe 5 (Muriel GENDRE) : 29 élèves et classe 6 (Elise DUMONT) : 30 élèves

Effectifs en MS : 118 élèves

- Classe 7 (Violène FAGES) : 29 élèves
- Classe 2 (Meryl FOREST) et Classe 9 (Neila DUPEUBLE) : 30 élèves
- Classe 4 (Céline CANO et Elise LECUYER) : 28 élèves

Effectifs en GS : 91 élèves

- Classe 8 (Elise BUFFAUD) : 30 élèves
- Classe 10 (Cécile MOUTON) : 31 élèves
- Classe 11 (Peggy CREPIN) : 29 élèves

Total 329 élèves

Conséquence : Les décroissements ne peuvent pas être mis en place cette année contrairement à l'an dernier.

✓ **Organisation sieste :**

RDC : 95 élèves

1^{er} étage : 100 élèves

Presque 200 élèves dorment. 200 lits dont 145 à installer et à désinstaller chaque jour.

Des salles de classe avec 20 lits installés.

Mme KOCHÉL (parents FCPE) s'interroge sur la possibilité de disposer de lits superposés comme cela existe dans certaines communes. Il lui est répondu que du fait de la forme arrondie du dortoir et de la disposition actuelle des lits (très rapprochés), l'utilisation de lits superposés ne permettrait pas a priori de gagner de façon significative des places supplémentaires de couchage.

✓ **Cantine** : 302 inscrits sur une semaine en moyenne :

Fréquentation effective : Lundi : 264 – Mardi : 301 – Jeudi : 269 – vendredi : 213.

➤ Conséquence : délocalisation d'une classe de GS en élémentaire (servis à table) et une classe de cycle 3, délocalisée à l'école Veyet (déplacement à pieds).

✓ **Garderie** : 116 inscrits – 6 animateurs – 3 lieux d'accueil : - salle de couchettes du haut – salle de rythmique – gymnase pour les PS et MS du RDC, salle de cantine pour les faire goûter puis gymnase.

Il est précisé qu'en cas de sureffectif l'année prochaine, les familles en situation de dérogation ne seront pas prioritaires.

✓ **Vendredi aprèm** : **204 inscrits au total** :

- PS : 70 enfants
- MS : 73 enfants
- GS : 61 enfants
- Garderie du vendredi : 109 inscrits

Claire Marchal : Fil conducteur sur l'année, mais aussi variété dans les activités. Chaque animateur garde son groupe à l'année.

Rappel : les prestations relatives aux vendredis aprèm sont à régler à la MJC Jean Macé.

9. Prévisions pour la carte scolaire de l'année 2018-2019

[FCPE] : **Qu'en est-il du périmètre scolaire ?**

Risquons-nous d'avoir 12 classes pour la rentrée 2018/2019 ?

Peut-on revenir à une utilisation normale de cette école et non une saturation dans tous les domaines : nombre de classes, cantine, garderie, problème de couchettes etc.

En 2017-2018, 11 salles de classes occupées.

Si 120 élèves en PS, l'effectif monte à 360 élèves ce qui est ingérable pour une école maternelle.

Pas de possibilité d'ouvrir une 12^{ème} classe dans le bâtiment de maternelle.

Périmètre élargi l'année dernière qui a eu pour conséquence l'ouverture de la 11^{ème} classe.

Plus de décroisement possible cette année. Grande difficulté à organiser la couchette.

Nécessité absolue de n'accueillir que 3 classes de PS en 2018-2019 pour pouvoir retrouver un fonctionnement moins éprouvant pour les enfants et les personnels, notamment en ayant de ce fait moins d'enfants à coucher par rapport à cette année

A terme, il faudrait pouvoir revenir à 10 classes.

M. Lorchat (représentant FCPE) informe les membres du conseil que M. Da Costa se tient à disposition pour recevoir les parents sur cette question et sur la question des travaux.

10. Rythmes scolaires

Décret Darcos en 2008 : suppression du samedi, passage à la semaine de 4 jours.

Décret Peillon en 2013 : obligation d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours et demi et 9 demi-journées.

Décret Hamont en 2014 : possibilité d'aménager la semaine de 4 jours et demi sur 8 demi-journées (organisation choisie par la ville de Lyon)

Décret Blanquer paru en juillet 2017 qui laisse la possibilité aux communes de revenir ou pas à 4 jours.

Pour le retour à 4 jours : au moins un conseil d'école se prononce pour et une demande de la commune doit être formulée à l'Inspecteur d'académie.

Dans le Rhône, l'Inspecteur d'académie demande une majorité de conseils d'école et une demande de la ville pour donner son accord.

Démarche de la ville de Lyon :

1^{ère} étape : consultation via internet : <https://www.civocracy.org/discussions/623/learn> ou lors de réunions publiques :

- 6e arrondissement : le mercredi 8 novembre dans la salle Victor Hugo : [s'inscrire](#)
- 7e arrondissement : le jeudi 9 novembre à l'école Cavenne : [s'inscrire](#)
- 8e arrondissement : le mardi 14 novembre à la MJC Monplaisir : [s'inscrire](#)

- 3e arrondissement : le jeudi 16 novembre à l'espace Elsa Triolet : [s'inscrire](#)
- 9e arrondissement : le mercredi 22 novembre à la mairie du 9e : [s'inscrire](#)
- 1er arrondissement : le jeudi 23 novembre au Centre social Quartier Vitalité : [s'inscrire](#)
- 8e arrondissement : le lundi 27 novembre à l'Espace citoyen de la mairie du 8e : [s'inscrire](#)
- 2e arrondissement : le mardi 28 novembre en mairie d'arrondissement : [s'inscrire](#)
- 4e arrondissement : le mercredi 29 novembre à la Maison des associations du 4e : [s'inscrire](#)
- 3e arrondissement : le lundi 4 décembre salle Eugène Brouillard : [s'inscrire](#)

2^{ème} étape : Consultation de tous conseils d'école de la ville de Lyon en janvier 2019.

Si une majorité de conseils de Lyon demandent le retour à 4 jours, la ville, si elle le souhaite, peut saisir l'Inspecteur d'académie pour demander un changement d'organisation de la semaine.

L'équipe enseignante de l'école maternelle Marc BLOCH se prononce pour un retour à la semaine de 4 jours. Aucun bénéfice sur les apprentissages n'a été constaté, les enfants étant davantage fatigués et ce dès la journée du jeudi. D'autre part, on note un fort absentéisme le mercredi matin (jusqu'à 10 absents dans certaines classes).

11. Point sur les travaux

Remplacement des jeux : installation d'une petite cabane

Ombfrage de la cour : cf réponse mairie mail ci-dessous. Un grand nombre de questions reste en suspens concernant l'option des parasols (taille, positionnement, possibilité de les fermer ou non...)

Bandes antidérapantes dans les escaliers : en attente.

Ouverture des fenêtres au 1^{er} étage, comme c'est le cas au RDC pour limiter la chaleur : relance par le biais hygiène et sécurité : refus mais nouvelle demande va être formulée.

Problème d'hygiène : la température a dépassé les 37°C lors de l'épisode de canicule de juin et juillet 2017.

Sur les claustras acoustiques devant être livrés pour la cantine : il s'agit concrètement de panneaux à poser au sol entre les tables, ce qui risque de gêner considérablement le service des repas. C'est la raison pour laquelle les parents d'élèves proposent plutôt que des dispositifs soient installés au plafond pour insonoriser la cantine.

Mail reçu le mardi 7 novembre à 13h29 :

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence au conseil d'école ce soir.

Je serai en effet présente dans d'autres conseils d'école.

De même pour Mr Da Costa.

Néanmoins, je vous propose d'informer les parents d'élèves que Mr Da Costa organisera une rencontre afin d'évoquer les points soulevés à l'ordre du jour.

Voici d'ores et déjà des réponses à apporter concernant le suivi des travaux :

- *Des films opaques pour faire diminuer la température seront posés sur les fenêtres de l'école.*
- *Les travaux concernant l'ombfrage dans la cour sont actés et seront réalisés cette année : l'option des parasols est retenue.*
- *Insonorisation de la cantine : les quatre claustras acoustiques vont être livrés.*

D'autre part, Mr Da Costa a écrit un mail à l'ensemble des parents d'élèves expliquant le lancement de la consultation pour l'organisation des rythmes scolaires.

Lucile Perrin

[Responsable de secteur Jean Macé/Guillotière - Territoire 7/8](#)

12. PPMS

Alerte incendie le jeudi 21 septembre à 9h15.

Temps d'évacuation du bâtiment : 4 min pour les GS et la classe 9, 5 minutes 13 secondes pour les classes 5 – 6 – 7.

Regroupement dans la cour de maternelle : toutes les classes en 10 minutes et 8 secondes.

2 autres exercices seront programmés sur l'année scolaire dont un sur le temps de couchettes au 3^e trimestre.

Alerte attentat confinement prévu pour le mois de novembre.

Jeu de cache-cache pour s'entraîner au confinement.

13. Fonctionnement de la coopérative

Association loi 1901 pour l'école maternelle Jean Macé créée en janvier 2009.

Un président : Jane URBANI

Un secrétaire : Cécile MOUTON

Un trésorier : Violène FAGES

Bilan financier :

Au 1^{er} octobre 2017 : 4058€ en banque

Recette Kermesse 2017 : 2090€-590€ = 1500€ de bénéfice

Coopérative 2017 : 6251€ pour les 11 classes

Dépenses principales à engagées en 2016-2017 :

- USEP : 1600€
- Spectacle fin d'année (toutes les classes) : 1500€
- Petit Art (toutes les classes) : 2020€
- Maison de la Danse pour les 3 classes de GS : 570€ (2017-2018)
- Tickets TCL : 485€
- Sorties PS et MS : 2120€
- Autocars pour les sorties PS et MS: 2100€

14. Programme des festivités

- Marché des lumières : lundi 4 décembre 2017 dès 16h30
- Vente des sapins : jeudi 14 décembre 2017 dès 16h30

Les commandes de sapins sont possibles entre le 07/11/2017 et se termine le 16 novembre

- Magicien :
 - lundi 18 décembre : matin PS et MS à déterminer, après-midi : GS
 - mardi 19 décembre : matin PS et Ms à déterminer
- Goûter de Noël : vendredi 22 décembre 2017. L'école est toujours à la recherche d'un Père Noël bénévole.
- Carnaval : jeudi 5 avril 2018
- Kermesse : vendredi 15 juin 2018

15. Dates des prochains conseils d'école de 18h à 20h :

- Jeudi 1^{er} mars 2018
- Lundi 25 juin 2018

Questions diverses de la part de la FCPE :

Grève de cantine : y a-t'il possibilité de mettre en place des déjeuners piquenique les jours de grève de cantine ?

Réponse : l'organisation de repas piquenique n'est pas envisageable en maternelle et la MJC se refuse pour des raisons déontologiques de « casser la grève » des agents municipaux.

Pose de bandes rugueuses dans les escaliers : une maman dont la fille s'est blessée en tombant dans les escaliers demande pourquoi il n'y a pas de bandes rugueuses.

Réponse : la demande a été faite à la mairie il y a maintenant un an. Le dossier est toujours en attente.

Problème d'équerres à hauteur de la tête des enfants dans les escaliers. Une demande de pose de protection va être faite par la direction de l'école.

La présidente :
Jane Urbani

Les Secrétares :
Elise Dumont (enseignante classe 6)
Aurélie Kochel (Maman de Nina et Louise, classes 8 et 6)